

# Je suis un nouveau commerçant ou artisan



J'ai installé mon commerce ou mon entreprise sur la commune de Brunoy, je dois m'inscrire auprès de la Maison de l'éco.

## Comment faire?

- Je **récupère la fiche de renseignements** fournie à l'accueil
- J'adresse la fiche de renseignements** complétée par courriel à la Maison de l'éco ou je l'adresse par courrier à la mairie.

## Quels documents je dois fournir ?

- La **fiche de renseignements** fournie à l'accueil complétée
- Une copie de moins de 3 mois de mon **extrait K-bis** pour les commerçants ou la fiche du répertoire **SIREN** pour les auto-entrepreneurs ou artisans **dont la domiciliation doit être impérativement sur Brunoy.**

## Que faut-il retenir ?

Je suis répertorié dans le **fichier des acteurs économiques de la Maison de l'éco et sur le site internet** de la commune.

Je peux bénéficier d'une communication offerte **dans le journal mensuel** de la commune « un mois en ville », les modalités de cette communication vous seront communiquées lors de la confirmation de votre enregistrement.